

Robert Chaudenson

Créolisation et Francophonie

On constate depuis une bonne dizaine d'années un usage fréquent des termes „créolisation“ et „créole“ à propos de certaines variétés de français utilisées en Afrique. Toutefois, ces vues se situent, en général, dans deux perspectives différentes; les uns manifestent par ces propos leur crainte de voir le français en usage dans diverses zones de l'Afrique se modifier au point de se changer en systèmes „hybrides“, même s'il est loin d'être établi que les créoles présentent un tel caractère de mixité. C'est le point de vue de Willy Bal, par exemple, qui stigmatise, en 1967, „les interférences, les contaminations, la formation d'un langage hybride, une sorte de processus de créolisation qui, hélas! est déjà en train de se produire“¹. On pourrait citer aussi, vers la même époque, les inquiétudes manifestées par M. Calvet à propos du Sénégal: „Si nous n'y prenons garde, nous risquons de voir apparaître un français local, un pidgin, puis un créole“². D'autres, en raison même du considérable développement des études créoles depuis les années 70 et d'une connaissance toujours plus étendue et plus précise de ces langues, usent des termes „pidginisation“ et „créolisation“ pour qualifier des restructurations qu'ils observent dans les français d'Afrique³.

Les deux attitudes relèvent donc, à certains égards, de logiques différentes.

-
- 1 W. Bal, „Le français d'Afrique“, in: *Vie et langage*, no 180 (1967), p. 127.
 - 2 M. Calvet (en collaboration avec P. Dumont), „Le français au Sénégal“, in: *Le français en France et hors de France. I Créoles et contacts africains*, Minard, 1969, p. 72.
 - 3 Cf. G. Manessy, „Le français d'Afrique noire, français créole ou créole français?“, in: R. Chaudenson (éd.), „Les créoles français“, *Langue française*, n° 37 (1978), pp. 91-105. Je cite cet exemple car son titre est tout à fait représentatif de ce type d'interrogation, même si la position de G. Manessy est très nuancée.

Dans le premier cas (même si W. Bal s'est ensuite assez intéressé aux créoles pour modifier son point de vue), on a une attitude d'inspiration normative où l'usage du terme „créole“ est souvent quasi péjoratif. Sans en savoir grand chose, on regarde les créoles comme des sortes de „mauvais français“ ou de „jargons“ auxquels on refuserait volontiers le statut de langue, si la question se trouvait posée. L'assimilation de certaines variétés de français d'Afrique aux créoles procède donc à la fois d'une ignorance de ce que sont linguistiquement les créoles, d'une perception incomplète des réalités africaines et enfin, et surtout, d'un vif souci de préserver l'unité, voire la „pureté“ de la langue française standard.

Dans le second cas, on est en présence d'une démarche plus scientifique dans la mesure où des chercheurs essaient de trouver un modèle d'interprétation de faits linguistiques auxquels ils sont confrontés en Afrique par le recours aux travaux sur les langues créoles. Cette démarche a, sans qu'il soit toujours explicité, un double fondement. Le premier est que les créoles français étant apparus dans des situations de contact linguistique, l'analyse des variétés de français d'Afrique, où l'interférence avec les langues africaines paraît jouer un rôle important, devrait pouvoir trouver des éléments d'explication dans les études créoles; le second fondement est que, si comme le prétendent certains auteurs, les créoles sont des „langues africaines à lexique français“, on devrait pouvoir établir, en Afrique de l'Ouest surtout, des convergences remarquables et étendues entre créoles et variétés africaines de français; c'est en effet essentiellement de l'Afrique occidentale que provenaient les esclaves amenés dans la zone américano-caraïbe; à quelques siècles d'intervalle, les contacts entre français et langues africaines devraient produire, grosso modo, les mêmes effets.

Dans l'un et l'autre cas, on note une certaine méconnaissance des acquis récents de la créolistique puisque, on l'aura sans doute compris, les vues auxquelles se réfèrent de telles démarches ne sont sans doute pas les mieux fondées. Précisons donc quelques données sur les créoles, avant d'examiner davantage l'opportunité et l'intérêt d'user des termes „créolisation“ et/ou „créoles“ à propos de variétés de français d'Afrique.

L'émergence des créoles ne se ramène nullement au simple fait du contact de langues en situation coloniale. Les modes très divers de l'essaimage de la langue française à travers le monde permettent de comprendre facilement les données du problème; en fait, la créolisation s'est produite sous trois conditions qui doivent être toutes réunies pour que s'opère ce processus:

- la colonisation
- le peuplement français
- l'esclavage impliquant l'immigration des populations serviles

Pour gagner du temps (les limites de cet article étant fort réduites), on peut résumer en un tableau ces facteurs en proposant quelques situations à titre d'exemples:

	Territoires				
	„Isles“	Canada	Algérie	Comores	N. Calédonie
Colonisation	+	+	+	+	+
Peuplement	+	+	+	-	-/+
Esclavage	+	-	-	-	-

Remarque: pour la Nouvelle Calédonie, la „découverte“ du tayo, parlé dans la région de Saint-Louis, où ont séjourné à la fin du XIXe siècle des immigrants réunionnais, ne me paraît pas un élément qu'on puisse opposer à mon point de vue tant qu'on n'a pas prouvé que ce parler, qui présente de nombreuses et remarquables analogies avec le réunionnais, s'est réellement constitué sur place et n'est pas simplement un parler de deuxième génération issu, pour partie au moins, du créole réunionnais (on ne le trouve pas ailleurs en Nouvelle Calédonie et il n'existe pas d'autre idiome de ce type dans le territoire).

On constate donc que l'esclavage est une condition apparemment indispensable à l'émergence de créoles. L'Algérie est un cas intéressant car, en dépit d'un peuplement français important, cette colonie n'a nullement vu le français donner naissance à un créole, alors que cette présence française (130 ans) a eu une durée qui dépasse assez largement la période moyenne de formation d'un créole.

Je ne puis évidemment reprendre ici des analyses que j'ai conduites par ailleurs dans leur détail⁴; je ne retiendrais donc quelques aspects qui sont essentiels pour comprendre la genèse et les caractères des créoles français et éclairer, par là, notre propos.

Un caractère majeur des créoles français est constitué par leur „exogénéité“ c'est-à-dire le fait que les populations en cause étaient toutes des populations transportées; ce trait vaut surtout pour les non-Européens, puisqu'au moment où commencent les immigrations massives d'esclaves, on peut admettre que les Français ont acquis une condition de quasi-indigénéité. Ce point est important et il est étroitement lié à l'esclavage. L'histoire coloniale montre, en effet, qu'il est très difficile d'instaurer un

⁴ R. Chaudenson, *Le lexique du parler créole de la Réunion*, Paris 1974; id., *Les créoles français*, Paris 1979; id., *Des îles, des hommes, des langues*, Paris 1992; id., *Les créoles*, Paris 1995.

système esclavagiste sur le sol même de ceux qu'on prétend asservir; ces entreprises en ce sens se sont terminées, pour la plupart, par des guerres et souvent, par l'extermination des populations en cause. Le problème ne s'est posé dans l'Océan indien où les archipels des Mascareignes et des Seychelles étaient inhabités, mais dans la zone caraïbe, on a dû introduire des esclaves africains après l'éviction, le massacre ou l'extinction des populations qui se trouvaient dans ces îles à l'arrivée des Européens.

La non-indigénéité des esclaves est donc un facteur essentiel pour diverses raisons que je me contenterai d'énumérer:

- déculturation rapide d'esclaves éloignés de leur société et de leur milieu d'origine,
- hétérogénéité (fortuite) ou hétérogénéisation (volontaire) des groupes serviles,
- socialisation rapide des esclaves (un an maximum pour l'apprentissage de la langue européenne).

Un autre facteur important tient à l'âge des esclaves amenés aux „Isles“; dans leur majorité, il s'agissait, selon nos critères, d'enfants ou d'adolescents. Leur jeunesse offrait l'avantage d'assurer à la fois leur adaptabilité et une durée maximale de leur temps d'exploitation.

Dernier facteur que met en évidence l'histoire des sociétés coloniales: la phase initiale, que je nomme „société de plantation“, est celle où les Blancs sont, partout et toujours, plus nombreux que les Noirs pour la simple raison que cette période d'installation et de développement des infrastructures de production ne rend pas encore nécessaire l'introduction d'une main d'oeuvre servile abondante. Dans des conditions de vie quotidienne proches de l'état de nature ou de la robinsonnade (selon les références littéraires qu'on voudra retenir), les esclaves, peu nombreux, sont très fortement intégrés à la maisonnée des maîtres avec lesquels ils vivent et travaillent en constante interaction. Rien d'étonnant, dans de telles conditions, à ce que les Noirs apprennent rapidement le français après avoir usé, quelques mois durant, du „jargon des commençants“; certains, au témoignage de Mongin par exemple, parlent même notre langue mieux que bien des Français de France.

Au terme de cette phase d'„habitation“, quand commence ce que je nomme, pour la distinguer de la précédente, la „société de plantation“, c'est-à-dire la période de production des agro-industries coloniales (sucre, café, épices), la population use donc, dans son ensemble d'une variété de français, sans doute fort éloignée de la nôtre. Elle l'était même sans doute plus encore que le français „ordinaire“ des locuteurs du français au XVIIe siècle dont, à vrai dire, nous ne savons pas grand chose. Cet état de langue présentait probablement déjà des modes de restructuration qui tenaient à

- l'esclavage impliquant l'immigration des populations serviles

la fois à des processus de „koinésiation“ (les Français usaient de variétés diverses de français régionaux, même si la majorité d'entre eux venaient du domaine d'oïl) et à des restructurations liées à des apprentissages approximatifs qui annonçaient déjà la créolisation⁵.

Toutefois, à mon sens du moins, la créolisation proprement dite ne s'opère qu'au moment où débute la société de plantation; le changement radical de structure sociale fait que les nouveaux esclaves ne sont plus désormais au contact direct des Blancs; la langue-cible des „bossales“ n'est donc plus le français, mais les variétés approximatives de cette langue dont usent les esclaves créoles ou créolisés qui sont chargés d'encadrer et de socialiser les nouveaux arrivants. C'est l'apprentissage approximatif de variétés elles-mêmes approximatives qui va engendrer la créolisation, c'est-à-dire l'autonomisation de ces systèmes en voie d'émergence par rapport au français, sans que les locuteurs se trouvent en position de confronter leurs productions linguistiques avec celles des francophones.

Dans cette hypothèse, (j'expose toujours mon propre point de vue), la créolisation n'est donc nullement une résultante obligée de tout contact de langues, mais un processus tout à fait spécifique, lié à des conditions sociales et sociolinguistiques très particulières. On peut, au passage, observer que nous ne sommes nullement en présence du schéma classique proposé par R. Hall Jr.; ce dernier fait dériver tout créole d'un pidgin antérieur. Il est facile à établir que la société d'habitation ne se caractérise en aucune façon par l'apparition d'un pidgin; en effet, on s'accorde à définir ce type de langue, au plan fonctionnel, par le caractère sporadique de son usage entre des locuteurs qui, dans toutes les autres situations de communication, continuent à user de leurs idiomes premiers. Sur ce point, les faits sont parfaitement établis et les témoignages dont nous disposons confirment absolument l'analyse qu'on peut faire à partir des données historiques, démographiques et sociales.⁶

Je n'évoque même pas ici les théories abracadabrantes sur les travestissements volontaires de la langue du colonisateur qu'auraient opérés les esclaves dans leur lutte contre l'oppression coloniale. Ces fantasmes du „glottophage mangé“ (version linguistique de l'arroseur arrosé) n'ont d'autres fondements qu'idéologiques; pour qui connaît les réalités historiques de l'esclavage, elles paraissent même choquantes car,

qui nous à propos du Mali: „Le français enseigné se différencie peu de celui qui est parlé puisque seuls les lettrés l'utilisent.“

5 Cf. H. Wittman, „Grammaire comparée des variétés coloniales du français populaire de Paris du 17^e siècle et origines du français québécois“, in: R. Fournier et R. Wittman (éd.), *Le français des Amériques*, (Presses universitaires de Trois-Rivières) 1995.

6 Cf. R. Chaudenson, *Des îles, des hommes, des langues* (note 4).

sous couvert d'exalter la résistance des esclaves, elles traduisent en fait une forme de condescendance à leur égard de la part d'intellectuels bien installés dans le confort post-colonial.

Et l'Afrique actuelle dans tout cela ? De toute évidence, les conditions d'usage et de diffusion du français sont radicalement autres et ce constat ne semble pas, a priori, donner beaucoup de pertinence à des hypothèses sur une éventuelle créolisation du français sur ce continent.

1. Les aspects sociolinguistiques

La recherche d'analogies entre „variété approximative d'une langue produite par des locuteurs en cours d'apprentissage“ et créole n'est pas nouvelle; on peut même l'étendre à d'autres variétés approchées du type de ce que l'on nomme en anglais „broken language“. ⁷ On a depuis longtemps relevé en Afrique la présence de variétés de français qui se caractérisent, d'abord et surtout, par des interférences nombreuses (phonétiques, lexicales, morpho-syntaxiques, sémantiques ou syntactico-sémantiques) avec une ou plusieurs langues africaines. Sans que je sache exactement si ces termes ont été forgés sur le modèle du „francitan“ proposé par R. Lafon, on a ainsi parlé, il y a près de 20 ans, pour le Sénégal, du „franlof“ (mot-valise caractérisant le mélange de français et de wolof⁸) comme beaucoup plus récemment à propos de Madagascar du „frangache“ (français et malgache⁹). Le développement de telles variétés linguistiques ne correspond pas toutefois à n'importe quel type de situation; les deux exemples que j'ai donnés, le Sénégal et Madagascar, sont ceux d'Etats où dominant, soit une langue largement répandue comme vernaculaire et surtout comme véhiculaire (le wolof au Sénégal), soit une langue unique en dépit de l'existence de dialectes (le malgache à Madagascar). Il en est sans doute autrement dans des Etats plurilingues selon une observation qui a déjà été faite depuis longtemps. Comme le rappelle G. Manessy, M. Calvet, affecté au Cameroun après un long séjour au Sénégal (l'expression „franlof“ citée plus haut est de lui), constatait à son arrivée que les élèves camerounais pratiquaient un français bien meilleur que celui des élèves sénégalais. Après avoir rapporté ce propos, G. Manessy poursuit:

7 Pour un point récent sur ces questions, cf. D. G. Véronique (éd.), *Créolisation et acquisition des langues*. (Publications de l'Université de Provence) 1994.

8 M. Calvet (note 2), p. 75.

9 C. Bavoux, *Description du français et de la francophonie à Madagascar*. Thèse; Université d'Aix-Marseille 1994.

„La compétence des instituteurs sénégalais n'est pas ici en cause, mais le Cameroun compte deux cents langues dont aucune n'est dominante, alors que huit Sénégalais sur dix comprennent et probablement emploient le wolof dans de nombreuses circonstances de la vie publique où l'usage du français est également possible et serait ailleurs requis.“¹⁰

Cette remarque conduit à souligner, une fois de plus et même si la remarque est triviale, l'importance des facteurs sociolinguistiques dans l'approche des faits linguistiques eux-mêmes; elle me paraît confirmer aussi l'observation que je faisais concernant le rôle de l'exogénéité et de l'hétérogénéité des populations serviles dans la créolisation elle-même.

Autre remarque banale mais qu'il faut néanmoins faire sans s'y attarder: si le français est souvent marqué en Afrique par des interférences (d'autant plus nombreuses et importantes qu'on est en présence de langues africaines d'usage généralisé), les langues africaines paraissent beaucoup plus influencées par le français que le français ne l'est par elles. C. Canut-Hobe remarque que „le bambara de Bamako est considéré comme beaucoup comme une langue hybride et appauvrie par l'intrusion constante de termes français.“¹¹

La „régionalisation“ du français est donc probablement en relation étroite avec deux facteurs majeurs, mais relativement indépendants l'un de l'autre:

- le plurilinguisme national d'une part; plus il est important et plus la véhicularisation, voire la vernacularisation du français deviennent prédictibles. Ce n'est sans doute pas un hasard si les lieux où semblent se produire de tels phénomènes sont Abidjan et Yaoundé, capitales d'Etats hautement plurilingues et qu'on peut regarder comme des microcosmes de leurs plurilinguismes nationaux. Je n'aurais toutefois pas ici la cruauté de rappeler les prophéties de certains annonçant pour le XXI^e siècle (plus très loin maintenant!) la disparition des langues africaines dans de telles zones!
- le pourcentage de francophones d'autre part. Si l'usage du français se limite à une élite qui l'a appris en milieu scolaire, les phénomènes interférentiels, sans être naturellement absents, n'auront sans doute qu'une importance limitée. C'est en tout cas l'avis de C. Canut-Hobe qui note à propos du Mali: „Le français enseigné se différencie peu de celui qui est parlé puisque seuls les lettrés l'utilisent.“¹²

R. Chaudenson, *Des îles, des hommes, des langues* (tome 4); R. Chaudenson,

10 G. Manessy, (note 3), p. 94.

11 C. Canut-Hobe, *Dynamique et imaginaire linguistiques dans les sociétés à tradition orale. Le cas du Mali*. Thèse, Paris III, 1995, p. 657.

12 Ibid.

Entre les situations sociolinguistiques des „Isles“ à la période de formation des créoles et celles de l'Afrique francophone actuelle, il y a donc d'immenses différences qui suffisent à rendre fort improbables des évolutions identiques. Outre les aspects que j'ai déjà signalés (populations non francophones immigrées et déculturées vs populations non francophones autochtones; populations ne comprenant que des sujets jeunes vs populations complètes; très forte pression sociale en faveur de l'apprentissage du français sans possibilité de recours à d'autres langues vs pratique étendue et constante de langues autres que le français, etc.), le mode de diffusion du français apparaît comme radicalement différent. Aux „Isles“, les jeunes esclaves, dès leur arrivée, subissent une contrainte sociale très forte en vue d'un apprentissage du français, totalement informel bien entendu, dans un contexte de quasi-immersion; les témoignages anciens confirment tout à fait les hypothèses qu'on peut faire et, quelle que soit la langue européenne, en moins d'un an un esclave l'a acquise. Ce résultat n'a rien de surprenant et la loi est à peu près universelle; on peut l'énoncer comme le principe d'Archimède: „Tout locuteur jeune, plongé, une année durant, dans une situation d'immersion linguistique totale en langue étrangère sans possibilité de recours à sa langue d'origine, acquiert une compétence du même ordre dans la langue en cause“.

En Afrique, il en est tout autrement; dans des sociétés où, surtout en zone rurale, le français est d'une nécessité d'usage très limitée, cette langue n'est guère diffusée que par l'école, même si, depuis quelques années, le développement des médias audio-visuels commence à jouer un certain rôle dans ce domaine. Ce mode de diffusion implique une valorisation du français normé, même si les efforts produits vers ce but ne sont pas toujours couronnés de succès. Il en résulte qu'une bonne partie de la production langagière en français ne présente pas de caractères très spécifiques, sauf au plan phonétique et éventuellement lexical. En dehors de quelques cas particuliers (dans les secteurs publics et/ou formels surtout), les locuteurs ont toujours une possibilité d'user d'autres langues que le français et même si son pouvoir d'attraction et son prestige restent considérables, il n'y a pas, comme dans les situations coloniales esclavagistes initiales, une obligation absolue à progresser dans la connaissance et la pratique de cette langue.

2. Les aspects linguistiques

Il n'en reste pas moins que, même si l'on ne peut guère sérieusement envisager de voir un jour des créoles français en usage en Afrique, il peut être intéressant d'esquisser une comparaison entre les créoles français et les variétés de français en usage en Afrique.

Comme je le suggérais plus haut, si l'on admet que des langues de l'Afrique de l'Ouest ont joué un rôle important dans la genèse des créoles, on devrait observer, dans le français parlé dans les régions où ces langues sont en usage, des convergences structurelles importantes.

Je dois toutefois préciser deux points:

D'une part, il est abusif de parler de „substrat africain“ pour les créoles français, alors qu'une telle hypothèse est inadmissible pour les parlers de l'Océan indien qui ont connu des immigrations serviles radicalement différentes (à l'origine malgache et indienne surtout; est africaine plus tard). En tout état de cause, les langues africaines qu'on met en avant, sans preuve d'ailleurs, sont l'ewe (S. Sylvain) et/ou le fon (C. Lefebvre) qui ne peuvent en aucune façon être invoquées à propos des créoles de l'Océan indien. Corollairement, on peut donc observer que, quand on porte au compte de l'influence de ces langues des traits qu'on retrouve aussi dans les créoles de l'Océan indien, la valeur de l'hypothèse s'en trouve sensiblement réduite¹³.

D'autre part, on doit prendre garde que sur un certain nombre de points, le français que parlaient les colons des XVIIe et XVIIIe siècles différait sensiblement du nôtre et surtout du français standard qui est, en principe, le seul que diffuse l'école africaine actuelle. Un exemple: tous les créoles français ont créé leurs systèmes verbaux à partir d'un système périphrastique („être après“, „être à“, „être pour“, „aller“, „finir de“, etc.), parallèle à la conjugaison régulière et pour lequel les variétés populaires de français ont longtemps marqué une forte prédilection; on ne peut guère s'attendre à trouver des faits analogues dans le français d'Afrique puisque, sauf pour quelques périphrases („aller + infinitif“ ou „finir de“), ces tours n'apparaissent plus dans le français standard et ne sont plus désormais que régionaux.

Dans le cadre d'un bref article, cette problématique ne peut guère être exposée et, moins encore systématiquement validée sur des ensembles de faits étendus, comme l'exige la démarche comparative¹⁴. Le mieux est sans doute, à partir d'un exemple simple, d'illustrer à la fois la façon de poser les questions et les conclusions qu'on peut entrevoir.

13 Pour des détails et des exemples cf. R. Chaudenson, „Du mauvais usage du comparatisme: le cas des études créoles“, in: *Cahiers du CLAIX*, 1990, pp. 123-160; R. Chaudenson, *Des îles, des hommes, des langues* (note 4); R. Chaudenson, „Créolisation et appropriation linguistiques: de la théorie aux exemples“, in: D. G. Véronique (éd.), *Créolisation...* (note 7), pp. 171-190.

14 Pour la méthode, cf. R. Chaudenson, „Du mauvais usage du comparatisme: le cas des études créoles“ (note 13).

Je prendrai ici un cas que j'ai déjà abordé à diverses reprises et qui me paraît, parmi d'autres, moins parlants et plus complexes, assez exemplaire. Il s'agit de la présence, dans les créoles français, d'un déterminant *-la*, postposé au nom, avec un ensemble de valeurs qu'on peut classer, en gros, comme „déictiques“ puisqu'elles vont de celle d'un article défini à celle d'un démonstratif: „kabrit-la“ haïtien (= cette chèvre/la chèvre); „chat-la“ martiniquais (= ce chat/le chat); „boug-la“ réunionnais (= l'homme/cet homme).

Par ailleurs, dans de nombreuses variétés de français parlés en Afrique, on trouve un actualisateur postposé – *la* dont les valeurs peuvent être diverses (article postposé, démonstratif, emphatique). L'*Inventaire des particularités du français d'Afrique* (IFA) le signale dans un article que rend un peu confus la nécessité de faire court et surtout de rendre compte de faits apparaissant dans les français de la plupart des Etats africains:

„LA 1) *partic. du dém. ou adv.* Bénin, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Haute Volta [Burkina Faso], Mali, Niger, Sénégal, Tchad, Togo, dial. Particule emphatique, marque d'insistance.“ „*C'est lui là qui a prix manioc là*“; „*Mange là et tais-toi*“.

REM. D'un emploi extrêmement fréq., *là* peut être utilisé après des nominaux, des verbaux ou des phrases. En combinaison avec l'article défini fonctionne comme un démonstratif ou un article défini postposé. Tend à être la forme normale d'article ou de démonstratif.“

Cette marque *-la* est, par exemple, étudiée dans un détail qui ne peut être reproduit ici par S. Lafage¹⁵. Je me bornerai à reprendre quelques exemples:

„*L'auto-là c'est bien joli* (l'auto que voici est bien jolie) [...] *Je connais la femme-là* (je connais cette femme) [...] *Ballon-là c'est raté* (le ballon n'a pas atteint son but) [...] *Garçon-là il a couru* (le garçon a couru), *Il a pris mangue-là* (il a pris cette mangue), *C'est son moteur il est gâté-là* (son vélomoteur ne marche plus).“¹⁶

S. Lafage signale que cet emploi de *-là* „existe dans le français populaire d'autres pays africains“, mais qu'il lui semble avoir au Togo „une fréquence tout à fait remarquable“.¹⁷

Cette marque est aussi étudiée de façon approfondie par J. L. Hattiger dans le français populaire d'Abidjan¹⁸ où on relève des faits qui sont très voisins de ceux que mentionne S. Lafage.

15 S. Lafage, *Français écrit et parlé en pays éwé (Sud-Togo)*, Paris 1985.

16 Ibid. p. 262.

17 Ibid. p. 263.

18 J.-L. Hattiger, *Morphosyntaxe du groupe nominal dans un corpus de français populaire d'Abidjan*, Thèse de 3ème cycle, Strasbourg 1981.

On n'a pas manqué de rapprocher ces emplois de *-la* en Afrique du déterminant des créoles pour en tirer la preuve d'un substrat africain dans ces dernières langues. Pourquoi pas ? La méthode comparative conduit toutefois à formuler quelques observations.

D'abord à propos des créoles eux-mêmes. Comme je le disais précédemment, la présence de cet élément *-la* dans *tous* les créoles français est un facteur très défavorable à l'hypothèse d'une influence ouest-africaine puisque cette dernière ne saurait être invoquée dans l'Océan Indien.

Pour ce qui est des variétés de français d'Afrique, comme on l'a vu, on note la présence de ce *-la* dans diverses régions et, par conséquent, avec des substrats très différents en raison de la grande diversité linguistique de l'Afrique occidentale. Les conclusions de J. L. Hattiger, lorsqu'il se pose la question de l'origine de ces tours en français d'Abidjan, ne vont pas dans le sens d'une influence des langues africaines: „Il semble donc possible de justifier l'apparition du système d'actualisation du nom en FPA indépendamment des structures des langues-sources.“¹⁹

S. Lafage, même si elle indique que le fait lui paraît avoir une fréquence plus élevée au Togo qu'ailleurs (il ne s'agit bien entendu que d'une impression), ne fait pas d'hypothèse précise sur la nature interférentielle du phénomène. Son étude contrastive a l'avantage de fournir, en parallèle, les constructions éwé et française; même si l'on peut trouver de vagues analogies phonétiques ou positionnelles (présence de la voyelle *a*; postposition d'un élément), l'éwé offre une structure différente et, en particulier, distingue *obligatoirement* dans les démonstratifs la proximité (marquée par *-ya*) et l'éloignement (*-mà*), ce qui correspond tout à fait à la distinction du français standard entre *-ci* et *-là*.

La première conclusion est donc que le substrat africain n'a guère de chance de pouvoir être légitimement invoqué dans le cas des créoles comme dans celui des variétés africaines de français. On peut toutefois pousser plus loin la recherche et l'analyse en s'interrogeant sur l'homologie de ces restructurations dans des contextes différents. La nécessité de faire court m'oblige à brûler les étapes d'une démonstration qui gagnerait à être détaillée, mais dont on trouvera des éléments ailleurs.²⁰

Prenons d'abord en compte *la réalité* du système du français ordinaire: *-là* y est la marque quasi-unique de renforcement du démonstratif comme

19 Ibid., p. 106.

20 R. Chaudenson/R. Mougeon/E. Beniak, *Pour une étude panlectale de la variation du français*, Paris 1993, pp. 107-110 par exemple.

de l'article „Ce type-là“, „Le type-là“. L'article ou le démonstratif sont en outre dans bien des cas réduits à des éléments à peine perceptibles „C'type-là“ „L'type-là“. Rien d'étonnant, dans ces conditions à ce que des apprenants en situation non institutionnelle (qui n'ont pas accès aux formes écrites) perçoivent *-là* comme élément déictique essentiel dans la mesure où il est le plus fréquent et le plus saillant. L'examen des variétés de français nord-américaines prouve que cette tendance est ancienne en français et qu'elle s'inscrit dans les processus auto-régulateurs du français („français zéro“).

„Les formes du démonstratif *-là* tendent à se généraliser dans le français et les variétés populaires de cette langue n'en connaissent guère d'autres. Les français d'Amérique du Nord voient la place et les emplois de *-là* s'étendre encore avec des innovations remarquables du type substantif + *là* [*n'homme-là* (=cet homme); *porte cloche-là*; *pourquoi i prenait pas ouvrage-là*; français du Missouri, *ibidem* p. 108].“²¹

Le français du Québec offre aussi nombre d'emplois „emphatiques“ ou „phatiques“ de *là* dont le français ordinaire de France n'est lui même pas sans exemples.

L'émergence de ces structures qu'on rencontre aussi bien dans les français „marginiaux“ d'Amérique que dans les créoles ou les français populaires d'Afrique me paraît donc relever, avant tout, de l'action conjointe des processus autorégulateurs du français et des stratégies d'appropriation linguistique (acquisition comme L1 et apprentissage comme Ln) en milieu non institutionnel ou à pression normative réduite. C'est d'ailleurs à une conclusion qui peut tout à fait s'inscrire dans cette hypothèse que parvient J. L. Hattiger à propos de ces mêmes tours dans le français populaire d'Abidjan:

„C'est la complexité du système des déterminants du français standard qui entraîne leur disparition. Le morphème /0/ et le déictique /la/ apparaissent pour répondre aux besoins élémentaires de la communication telle qu'elle s'exerce en FPA et leur acquisition dépend de leur fréquence et de leur invariabilité [J'ajouterai volontiers de leur „saillance“] en langue-cible; la place de ces modalités en FPA est celle qui est la leur en langue-cible.“²²

21 *Ibid.*, p. 109.

22 J. L. Hattiger (note 18), p. 106.

3. Pour conclure

Ces dernières remarques mettent en évidence le véritable intérêt d'études comparées de la créolisation du français (phénomène historique résultant de conditions sociolinguistiques très spécifiques) et de l'émergence de variétés populaires de cette langue en Afrique (on hésite à parler de véhicularisation). La relative permanence des processus auto-régulateurs et des stratégies d'appropriation du français (en dépit des changements structurels dus à l'évolution historique de la langue-cible) font qu'on peut observer, dans les deux cas, des restructurations plus ou moins homologues. Toutefois, en particulier dans tous les cas où des langues africaines ont une extension et un usage dominants, on est très loin des conditions sociolinguistiques de la créolisation. Je dirais donc, pour conclure cette conclusion, que le français n'a guère de chance, hélas pour lui, de se créoliser en Afrique, car, pour que cette potentialité existe, il faudrait d'abord que s'établisse une très large véhicularisation que le français est bien loin d'avoir acquise.

Références supplémentaires

- M. Chatillon, „Présentation des Lettres du Révérend Père Mongin. L'évangélisation des esclaves au XVIII^e siècle“, *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, no 61-62 (1984).
- R. Chaudenson, „And They had to Speak Any Way... Acquisition and Créolisation of French“, in: J. Fishman (éd.), *The Fergusonian Impact*, 1985, pp. 69-82.
- R. Chaudenson, „Pidginisation, créolisation, acquisition d'une langue étrangère“, in: A. Giacomi/D. Véronique (éds.), *Acquisition d'une langue étrangère. Perspectives et recherches*, Université de Provence 1986, pp. 499-516.
- R. Chaudenson, *Créoles et enseignement du français*, Paris 1989.
- R. Chaudenson, „Du mauvais usage du comparatisme: le cas des études créoles“, in: *Cahiers du CLAIR*, 1990, pp. 123-160.
- R. Chaudenson, „Créolisation et appropriation linguistiques: de la théorie aux exemples“, in: D. G. Véronique (éd.), *Créolisation et acquisition des langues*, Université de Provence 1994, pp. 171-190.
- R. Chaudenson/R. Mougeon/E. Béniak, *Pour une étude panlectale de la variation du français*, Paris 1993.
- P. Dumont, *Le français langue africaine*, Paris 1990.
- G. Manessy, *Le français en Afrique noire. Mythe, stratégies, pratiques*, Paris 1994.